



Conseil Municipal : séance du 17 avril 2019

Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille dix-neuf le mercredi 17 avril, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	16
Pouvoirs :	1
Votants :	17
Absents :	3
Date de convocation	
11 avril 2019	

Etaient présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Alain LECHAT, Christine JOUSSELIN, Adjoint

François BERNARD, Yves MABILEAU, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Murielle CHAPU, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND

Excusés : Christiane LANGE, donne pouvoir à Gilles TALLUAU, David CHEVALLIER

Absente : Valérie COULBARY

Secrétaire de séance : Ralph MILLERAND

Le compte rendu du 20 mars 2019 a été adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

- o CASVL : Compétences eau / assainissement et ordures ménagères :

La communauté d'agglomération va prendre les compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2021.

Un cabinet spécialisé a réalisé une étude afin de connaître les avantages et les inconvénients de chaque mode de gestion. Une partie du territoire a opté pour la régie et l'autre pour la Délégation de Service Public. Quel que soit le mode de gestion retenu, les objectifs sont que l'agglomération garde la maîtrise des investissements, avoir un interlocuteur unique et tendre vers un prix unique de l'eau, sur plusieurs années, sur l'ensemble du territoire.

A Varennes-sur-Loire, le prix ne devrait pas beaucoup évoluer car il est dans la moyenne. La durée des contrats de DSP n'est plus de 30 mais de 10 ans. Le fait d'avoir choisi deux modes de gestion différents sur le même territoire présente l'avantage de pouvoir les comparer. Il faudra également réunir les deux DSP eau et assainissement en une seule. Tout sera prêt pour que les nouveaux élus qui arriveront en 2020 lancent l'appel d'offres.

Madame Sylvie BELLANGER demande ce qu'il adviendra de la commune de Candès Saint-Martin. Elle rejoindra la communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Quant à la compétence ordures ménagères, elle sera transférée à la communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2020. Le taux restera le même dans un premier temps et la commune de Varennes-sur-Loire ne devrait pas subir de hausse car, là encore, elle se situe dans la moyenne. La collecte sera assurée par Saumur Agglo Propreté, tous les 15 jours au lieu de chaque semaine actuellement. Le financement du service sera assuré par une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les ménages et par une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les entreprises et les collectivités. Monsieur le Maire a demandé à disposer de Points d'Apport Volontaire dans le bourg.

Compétences transports scolaires : le tarif passera de 169 à 159 euros au 1^{er} septembre 2019.

- o SIVM : compte-rendu de la réunion du 1^{er} avril 2019 :

Le compte de gestion 2018, le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019 ont été votés à l'unanimité. La contribution communale de fonctionnement a été maintenue à 1 euro par habitant au titre de 2019.

Monsieur Paul TREHARD, associé de la société INTRAMUROS, a présenté un outil de communication, qui permet aux citoyens d'avoir accès à toutes les informations de leur commune, si elle s'est abonnée, et à leur bassin de vie dans un rayon de 40 km.

Madame Sylvie BELLANGER ajoute que la société à l'origine du produit est basée à Angers et que cette application est beaucoup plus complète que Panneau Pocket, mais aussi, un peu plus chère. Monsieur le Maire précise que la commune est engagée avec Panneau Pocket jusqu'en février 2020.

Le SIVM envisage l'achat d'un broyeur de végétaux, capable de réduire en plaquettes les gros gabarit de bois, qui serait mis à disposition des communes. La période de boyage étant la même pour toutes les communes, il est conseillé à chacune d'elles de faire l'acquisition d'un plus petit broyeur afin d'en disposer à leur convenance au fur et à mesure de la taille annuelle des petits végétaux.

Une réunion sur la question de l'approvisionnement en eau des exploitations agricoles du Pays Allonnais s'est tenue à Brain-sur-Allonnes le 9 avril. Aujourd'hui, la ressource en eau ne permet pas de satisfaire les besoins des exploitations agricoles et il y a lieu de trouver et de mettre en œuvre des solutions telles la création d'un réseau d'irrigation alimenté par la Loire et l'arrêt des prélèvements par forages. Monsieur le Maire signale également les problèmes liés au défaut d'entretien des réseaux d'adduction d'eau potable par les syndicats. Les fuites sont de l'ordre d'un mètre cube d'eau par kilomètre de réseau et par jour.

Madame Sylvie BELLANGER fait un compte-rendu de la commission culture de la communauté d'agglomération.

- o Convention de mise à disposition de personnel pour travaux de voirie

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2016, la commune de Brain-sur-Allonnes met à disposition un agent pour constituer le dossier de marché pour les travaux de voirie. Une convention de coopération a été signée entre les deux communes. Le coût de la mission des travaux de voirie 2018 est de 484,76 euros.

FINANCES

- o Travaux de construction de l'école de musique :

Un marché selon la procédure adaptée, d'un montant total de **264 440,50 euros HT**, est passé avec les entreprises :

LOT n°	Tranche ferme	Entreprise	Marché HT
01	DEMOLITION - DESAMIANTAGE	STE TERR JUSTEAU	16 469,00 €
02	GROS-ŒUVRE - MACONNERIE	MARANDEAU-	63 605,12 €
03	CHARPENTE - BARDAGE	VERON-DIET	15 637,61 €
04	COUV ARDOISE ETANCHEITE ZINGUERIE	CADOT-CHEVET	25 563,22 €
05	RAVALEMENT	SORAMA	6 705,40 €
06	MENUISERIES EXT. ALU -VOLETS ROULANTS	CLIN	23 160,01 €
07	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	ROUX	18 253,49 €
08	CLOISONS SECHES DOUBLAGE ISOLATION	CHIRON	28 886,18 €
09	PLAFONDS SUSPENDUS	ROUSTEAU	7 291,98 €
10	REVETEMENTS DE SOLS SCELLES FAIENCE	MALEINGE	10 250,68 €
11	REVETEMENTS DE SOLS COLLES PEINTURE	LAURENT POITOU	12 528,90 €
12	TERRASSEMENT VRD ESP. VERTS	JUSTEAU	Infructueux
13	CHAUFFAGE GAZ VENTILATION PLOMBERIE	TREGRET	18 253,31 €
14	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES ET FORTS	LESTABLE	16 835,60 €

- o Travaux de rénovation énergétique de l'école :

Un avenant n° 1 au lot n° 1 du marché de travaux de rénovation énergétique de l'école Urbain Fardeau est passé avec la SAS BAUMARD pour un montant de total de - **7 739,71 € HT, soit - 9 287,65 € TTC**

Le montant du marché est modifié comme suit :

-	Montant HT du Marché initial	29 134,63 €
-	Montant HT de l'avenant n° 1	- 7 739,71 €
-	Nouveau montant HT	21 394,92 €
-	TVA 20 %	4 278,98 €
-	Nouveau montant TTC	25 673,90 €

Un avenant n° 1 au lot n° 10 du marché de travaux de rénovation énergétique de l'école Urbain Fardeau est passé avec la SAS GROUPE F2E pour un montant de total de **10 211,95 € HT, soit 12 254,34 € TTC**

Le montant du marché est modifié comme suit :

-	Montant HT du Marché initial	106 500,00 €
-	Montant HT de l'avenant n° 1	10 211,95 €
-	Nouveau montant HT	116 711,95 €
-	TVA 20 %	4 278,98 €
-	Nouveau montant TTC	140 054,34 €

- o Création d'un wc public autonettoyant :

Un avenant n° 1 au lot n° 4 du marché de création d'un wc public autonettoyant est passé avec la société ATECS pour un montant de total de - **604,88 € HT, soit - 725,86 € TTC**

Le montant du marché est modifié comme suit :

-	Montant HT du Marché initial	4 623,98 €
-	Montant HT de l'avenant n° 1	- 604,88 €
-	Nouveau montant HT	4 019,10 €
-	TVA 20 %	803,82 €
-	Nouveau montant TTC	4 822,92 €

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune a perdu 1 000 euros de Dotation Globale de Fonctionnement 2019 en raison d'une légère baisse de la population.

La Dotation de Solidarité Rurale a par ailleurs été amputée de 35 500 euros. Il a demandé des explications à Madame KAPFER, Trésorière de Saumur.

La Région a accordé une subvention de 54 870 euros pour la construction de l'école de musique.

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a attribué une subvention de 2 506 euros pour la restauration du carrelage de l'allée centrale de l'église. La même somme a été demandée à la Région. Le reste à charge de la commune, après les 6 000 euros de dons de paroissiens, serait de 1 518 euros. La somme récoltée lors de la souscription était de 550 euros il y a deux jours. Les dons sont exonérés d'impôt à hauteur de 66 %. Il est possible de donner par internet à l'aide du code qui figure sur le dépliant. Le lien est également en ligne sur le site internet de la commune.

D20190417-01-VenteLogementsSaumurHabitat

SAUMUR HABITAT VENTE DE 19 LOGEMENTS RUE DU CHAMP BERTAIN

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 13 mars 2019 de Monsieur Philippe PLAT, Directeur Général de Saumur Habitat, qui souhaite proposer à la vente, en 2019, 280 logements sur son parc de 3 657 logements au 31/12/2018, soit 7,7 % de son patrimoine.

Les logements concernés doivent être construits depuis plus de 10 ans, en bon état d'entretien et répondre aux normes d'habitabilité. Ils font l'objet de peu de mouvements et sont donc considérés comme ne contribuant plus à développer une offre locative.

Considérant que Saumur Habitat sollicite l'autorisation de l'Etat de proposer à la vente 19 logements situés sur la commune « 15 à 53 rue du Champ Bertain » (sauf le n° 51 vendu en 2014), le conseil municipal est invité à donner son avis sur ce projet d'aliénation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de cession de ces 19 logements.

D20190417-02-CréationsDePostes

• Création de postes dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs et des adjoints techniques

Le Maire rappelle à l'assemblée : Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer, à compter du 1^{er} mai 2019, un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe permanent à temps complet à compter du 1^{er} mai 2019,
- la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet à compter du 1^{er} mai 2019.

TABLEAU DES EMPLOIS AU 01/05/2019

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Durée	Ancien Effectif	Nouvel effectif
Personnel permanent stagiaire ou titulaire					
ADMINISTRATIVE	Attaché	Attaché	35/35 ^{èmes}	1	1
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{èmes}	0	1
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{èmes}	1	0
		Adjoint administratif	35/35 ^{èmes}	1	1
MEDICO-SOCIALE	ATSEM	A.T.S.E.M principale 2 ^{ème} classe	35/35 ^{èmes}	1	1
TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{èmes}	7	8
		Adjoint technique	35/35 ^{èmes}	3	2
Personnel non titulaire – besoins saisonniers ou occasionnels					
TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique	20,5/35 ^{èmes}	1	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 12, article 64111.

Registre page 24

COMMISSIONS

- Compte-rendu de la commission voirie du 2 avril 2019

Le programme de travaux de voirie 2019 a été arrêté : la zone artisanale Prée Bertain, la rue et la place de la Gare, la rue de Gaure (de la salle des sports à la levée : une partie en monocouche et les 2/3 en enrobé, soit une économie d'environ 20 000 euros), la rue de la Bellière (en bicouche), la rue du Haut Chemin (prise en charge par l'entreprise responsable des dégâts) et du PATA pour finir la partie est de la commune. Les agents sont passés un peu partout pour combler les nids de poule.

- Compte-rendu de la commission MAPA du 4 avril 2019

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence pour la construction de l'école de musique, 27 entreprises ont présenté une offre. Seul le lot n° 12 est infructueux. Mais comme l'architecte avait intégré des travaux qui étaient déjà prévus dans le cadre du projet Loire-Chavigny, 18 000 euros d'économies sont envisageables.

Sur les autres lots, il est également possible de modifier certaines prestations et de réduire ainsi le montant global des marchés de 5 139,34 euros HT.

Les travaux devraient débiter dans la semaine qui suit les élections européennes et se terminer fin mars 2020. Pendant cette période, les répétitions se feront au centre culturel. L'extension du réseau public d'assainissement est réalisée.

HAIES 2019

Pour préparer le programme de plantations 2019-2020, il faut en parler autour de soi et recenser les candidatures. Monsieur Eric JAMET demande si la commune a prévu de replanter des peupliers sur la parcelle qui a été abattue. Monsieur le Maire répond qu'il faut un plan de gestion et que le technicien de l'ONF propose aux communes de les aider à monter le dossier pour obtenir des subventions de l'organisme qui délivre le label PEFC « Pan European Forest Certification ».

SECURITE : Rapport de diagnostic de vidéo-protection

Monsieur le Maire informe que la délinquance est en baisse et que le taux de résolution de la gendarmerie est en hausse. Les images des caméras de vidéosurveillance sont reçues à la mairie, avec des accès identifiés et restreints, après autorisation de la CNIL. La gendarmerie souhaite surtout surveiller les points stratégiques comme le bourg et le pont de Montsoreau. Cinq points sont préconisés. Il faudrait voir avec la commune de Montsoreau et le département pour cofinancer une caméra. L'étape suivante consiste à chiffrer le coût du matériel et des installations.

QUESTIONS DIVERSES

- Compte-rendu du conseil d'école du 4 avril 2019 : 189 élèves sont inscrits pour la rentrée 2019-2020. Les CM2 sont allés visiter le collège Balzac. Ils ont participé à un cours d'anglais et à un cours d'allemand, puis ils ont visité le CDI. Un exercice incendie a eu lieu en avril 2019. L'APE a donné 2 068 euros à la coopérative scolaire. La fête de l'école aura lieu le vendredi 28 juin 2019 sur le terrain annexe de football. Les enseignantes remercient la mairie et les agents pour l'aide qu'ils ont apportée pendant le déménagement. Monsieur le Maire propose d'organiser une visite du chantier de l'école.
- Le Marché de Producteurs aura lieu à Varennes-sur-Loire le vendredi 26 avril 2019. Les conseillers sont invités à apporter leur aide, surtout pour le démontage des stands et le rangement.
- Les élections législatives européennes auront lieu le dimanche 26 mai 2019 au centre culturel.
- La séance du conseil municipal du 10 juillet 2019 sera reportée au 17.
- Véolia va devoir couper l'eau le 24 avril, de 9h à 13h pour réparer une canalisation.
- La commission bâtiments est reportée du 9 au 10 mai 2019, à 17h30.
- La signature des marchés de l'école de musique est prévue le vendredi 10 mai 2019 à 14h30.

Madame Sophie GEGU informe que le prochain bulletin municipal est en phase de vérification à l'imprimerie. Sa diffusion est prévue pendant la première semaine du mois de mai.

Monsieur Michel LECHAT demande ce qu'il en est de la non-conformité des totems de la zone artisanale. Monsieur le Maire dit qu'il a demandé au département où il devait les implanter et qu'il n'a pas eu de réponse. Il demande à son tour à Michel LECHAT si la circulation a ralenti depuis la mise en place de la limitation à 70 km/h. Il lui répond que la vitesse est mieux respectée quand plusieurs véhicules se suivent.

Madame Muriel CHAPU demande s'il serait possible de faire stériliser les chats comme à Saumur car ils prolifèrent sur la commune et ça devient infernal. Monsieur le Maire lui répond qu'il ne serait pas contre mais que cela a un coût.

Monsieur Eric JAMET dit qu'il ne reçoit plus les notifications de panneau pocket. Monsieur le Maire lui répond qu'au salon des maires, ils lui ont dit qu'il fallait désinstaller puis réinstaller l'application.

Madame Christine JOUSSELIN fait appel aux bonnes volontés pour insérer deux flyers dans le bulletin municipal avant sa distribution. Un mail sera envoyé pour proposer une date.

Monsieur Alain LECHAT rappelle que le vide-grenier aura lieu le dimanche 26 mai 2019, le même jour que les élections législatives européennes. La tablée varennaise aura lieu le samedi 8 juin.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 5 juin 2019 à 20h00

Registre page 25

G. Talluau	S. Bellanger	M. Lamand	A. Lechat	C. Jouselin	F. Bernard
Y. Mabileau	C. Langé	Jl. Joulin	S. Gégou	E. Jamet	V. Coulbary
M. Chapu	J. Pearson	M. Lechat	M. Nays	B. Saint-Cast	R. Millerand
D. Chevallier					